



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 MIS A L'ENQUETE DU 06/12/2024 au 20/12/2024

### Section Fonctionnement Chapitre 011 Charges générales de gestion Dépenses

Les dépenses de fonctionnements 2025 sont ajustées en fonction des dépenses réalisées en 2024.

#### Article 60612 « Fournitures non stockables » prévu pour 800 000 €

Il s'agit du montant des dépenses énergétiques prévues en 2025 compte tenu des tarifs issus du nouveau marché public d'énergie souscrit fin 2024 avec la société SELIA pour 3 ans.

Les tarifs à la baisse pour 2025 car cette fois encore et pour la dernière année, l'ASA va bénéficier du bouclier fiscal et notamment de l'ARENH mais les taxes et acheminement toujours en hausse représentent environ 30 % de la facture. Si 2024 a été une année plutôt humide ayant pour eu pour conséquence une baisse de la consommation en KWh (autour de 4 500 000) contre habituellement en période plutôt sèche environ 5 500 000 KWh voir 6 000 000 KWh.

Les tarifs passent de 168 € le MWh en HP saison basse en 2024 à 38,11 € en 2025 et pour les HC le tarif passe de - 8 € le MWh en 2024 à 15,84 € en 2025.

Il faudra poursuivre l'effort d'utiliser les pompes en période creuse vu la remontée des tarifs en HC saison basse.

#### Article 60632 « fournitures de petits équipements » prévu pour 142 000 € avec données indicatives ci-dessous et non exhaustivement

- Acquisition bornes et sorties de bornes, compteurs et pièces de rechanges pour 70 000 €
- Acquisition d'un groupe électropompe de secours sur la station de Lardier pour 150 000 €
- Acquisition de 240 compteurs de bornes d'irrigation pour 56 000 € dont 70 % pourrait être financé par le Département des Alpes de Hautes Provence (40 000 €)

#### Article 615232 « Entretien réparations réseaux » prévu pour 190 000 € avec données indicatives ci-dessous et non exhaustivement

- Entretien et nettoyage des canaux de Ventavon pour 30 000 €
- Travaux de curage prise d'eau des Prayaous pour 15 000 €
- Maintenance sur pompe 10 000€
- Réparation casses et fuites année 2025 toujours plus importantes (travaux fournitures non comprise) environ 60 000€
- Le reliquat de la nouvelle supervision par l'entreprise Rambaud Electricité pour 18 000 € toujours

pas terminée (RAR) AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_05_2025-BF

### Article 617 « Etudes et recherches » prévu pour 50 000€

- MAJ cartographie SIG : 3 000€
- Les études diverses et topo – Natura 2000 et inventaire Faune/Flore dans le cadre des conventions préparatoire à des projets de production d'énergie pour 12 000€
- Etudes préliminaires qui visent à examiner la faisabilité d'un projet d'investissement à savoir la réalisation d'un bâtiment d'environ 400 à 500 m<sup>2</sup> à la station de Monetier qui serait équipé d'une couverture photovoltaïque. Montant estimé à 25 000 €  
En effet, ce bâtiment permettrait d'y entreposer les fournitures et pièces hydrauliques ainsi que les canalisations. Cela permettra également pour l'agent de disposer d'un atelier avec sanitaire et conditions convenables de travail.

### Article 6288 « Autre services extérieurs » prévu pour 130 000 €

Il s'agit de prendre en compte la redevance à devoir à l'ASA du Canal de Gap. Celle-ci est à la hausse en 2025 compte tenu des dépenses de l'ASA de Gap à la hausse.

### Article 637 « Autres impôts et taxes » prévu pour 50 000 €

Il s'agit de la redevance Agence de l'Eau qui sera payée en 2025 sur les bases des consommations 2024 qui sont à la baisse en volume pour l'aspersion par rapport à 2023.

## Section Fonctionnement Chapitre 012 Rémunération Dépenses

### Article 6413 et 6450 « personnels non titulaires et charges » prévu pour 325 000 €

Le chapitre reste stable en 2025 par rapport au budget 2024. Il faudra recruter un agent début 2025 pour assurer un tuilage des fonctions d'un agent ayant 40 années de présence et dont la date de départ à la retraite est fixée à début 2026.

### Article 6815 « Dot amort prov pour charges » prévu pour 180 000 €

- Facture de compensation 2025 à EDF pour environ 180 000 €.

Les dépenses totales de fonctionnement représentent 2 358 009,82€ dont le virement à la section d'investissement pour 243 009,82 €. La section fait apparaître un reste à réaliser de 19 000€

## Section Fonctionnement Recettes

### Article 70878 « Remboursement de frais par des tiers » prévu pour 5 000 €

Il s'agit de la somme de 3 000 € en vertu d'un jugement en faveur de l'ASA et l'application de l'article 761-1 pour 3 000 €.

AGEDI Département de la Préfecture de Gap
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_05_2025-BF

### Article 75888 « Autres » prévu pour 180 000 €

Depuis 2022, l'ASA se conforme à la décision de la CAA de Marseille de juin 2021, confirmée par le (Conseil d'Etat) CE en novembre 2022, qui valident la méthodologie de calcul arrêté par l'expert M. DEMUYTER, à savoir un plafond de puissance de 1 000 kW pour la période du 15 avril au 15 octobre dans le cadre de la convention de compensation signée en 1972 et relative aux 4 000 000 kWh de gratuité.

La baisse du coût en kWh pour 2025 fait prévoir un titre de recette d'environ 180 000 €.

Il est possible que EDF conteste cet appel de cotisation, comme les années précédentes. Cette somme est donc inscrite en provision pour charges (article 6 815).

**La section Fonctionnement est équilibrée pour 2 358 009,82 € avec un rôle d'un montant prévisionnel de 1 953 509,82 €.**

### Section investissement

#### Dépenses

### Article 1641 « Emprunts » pour 640 000 €

Il s'agit du remboursement des emprunts déjà souscrits dont le remboursement du prêt relais de 494 490 € souscrit à la Caisse d'Épargne, dans l'attente de versement de la subvention de la Région Sud FEADER au titre de la Tranche 3 des travaux de conversion des irrigations.

Ce prêt sera prélevé en totalité en novembre 2025

### Article 2158 « Autres installations, matériels et outillage » pour 238 000 €

- Acquisition de groupe de pompage sur les stations de Mison Maugrach et Sisteron Garduelle pour une valeur de 88 000 € dont un probable participation de 40 000 € par le Département des Alpes de Hautes Provence.
- Acquisition d'un groupe électropompe de secours sur la station de Lardier pour 150 000 €

**Les dépenses totales d'investissement sont d'un montant de 879 000 €. La section fait apparaître un reste à réaliser de 494 490 €**

### Section investissement

#### Recettes

Les recettes d'investissement prévues pour 2025 sont :

AGEDI Département des Alpes de Hautes Provence
➤ Le Département des Alpes de Hautes Provence 2 par l'Europe FEADER, conversion irrigation pour 100 500 € qui reste suspendue au jugement que rendra le TA de Marseille, est à reprendre en RAR.
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/01/2025
005-200040335-20250122-AR_05_2025-BF

- Le solde des subventions obtenues par la Région pour la tranche 3 de la conversion des irrigations à hauteur de 494 490 € et non encore versé est à reprendre en RAR.
- Prévision de perception d'une subvention du Département 04 pour l'achat de deux groupes de pompage sur les stations de Mison Maugrach et Sisteron Garduelle pour 40 000 €

**La section investissement est équilibrée pour 879 000 € par le virement à la section de fonctionnement de 243 009,82 €. La section fait apparaître un reste à réaliser de 594 990,18 €.**

À Gap, le 03 décembre 2024  
Le Président Christian GALLO

*Pièce jointe : Liste des RAR 2024*



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/01/2025 005-200040335-20250122-AR_05_2025-BF